

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C.)

Marché 2025.26

Fourniture et pose de matériels de gymnastique pour l'Université de
Lille

DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES OFFRES :

Le lundi 12 mai 2025 12h00, délai de rigueur

Date limite de réception des questions : **le lundi 5 mai 2025 à 12 h 00**

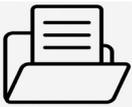
Visite obligatoire :

✚ Le mercredi 23 avril 2025 à 10h00 (Article 5 du Présent RC)

A titre d'information, l'intégralité des échanges relatifs à la procédure se fera via ce profil acheteur.

| | |
|--|----|
| Modalités de remise des offres | 3 |
| Copie de sauvegarde | 3 |
| Double envoi | 3 |
| Dispositions spécifiques à la dématérialisation des procédures | 3 |
| Poser une question relative au cahier des charges sur la Plateforme des Achats de l'Etat (PLACE) / Module « poser une question » | 3 |
| Signature électronique | 3 |
| L'essentiel de la procédure | 4 |
| 1. Nom et adresse officiels de l'acheteur public | 5 |
| 2. Mode de passation choisi | 5 |
| 3. Forme du marché | 5 |
| 4. Lieu de livraison | 5 |
| 5. Visite des lieux obligatoire, organisation | 5 |
| 6. Marchés Publics de services | 5 |
| 7. Durée du marché..... | 6 |
| 8. Variantes - PSE..... | 6 |
| a) PSE obligatoires | 6 |
| b) Variantes facultatives : | 6 |
| 9. Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre..... | 7 |
| 10. Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent | 7 |
| 11. Renseignements concernant la situation personnelle du candidat, renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation des capacités minimales de caractère professionnel, technique et financier à remplir par le candidat..... | 7 |
| 12. Justificatifs à produire quant aux conditions d'accès à la commande publique visés aux articles R 2142-1 à R 2142-27 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique..... | 7 |
| 13. Critères d'attribution | 7 |
| 14. Remise d'échantillons ou de matériels de démonstration :..... | 9 |
| <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui | 9 |
| 15. Contenu du dossier de la consultation à fournir au candidat par l'acheteur public (le cas échéant, acte d'engagement, cahiers des charges, annexes, programme, autres pièces) | 9 |
| 16. Contenu de l'offre | 9 |
| 17. Dispositions spécifiques à la dématérialisation des procédures | 10 |
| a) Réglementation | 10 |

Modalités de remise des offres

| | |
|---|--|
|  | <p>Les offres doivent être transmises uniquement par voie dématérialisée via le profil acheteur de l'Université : www.marches-publics.gouv.fr</p> <p>Le guide d'utilisation (Guide Entreprise), disponible à l'adresse suivante https://www.economie.gouv.fr/daj/nouvelle-edition-des-guides-tres-pratiques-de-la-dematerialisation-des-marches-publics, décrit les étapes pour déposer une réponse électronique.</p> |
|  | <p style="text-align: center;">Copie de sauvegarde</p> <p>La copie de sauvegarde est une réplique exacte de la réponse électronique, utilisée en cas d'anomalie pour remplacer les dossiers de candidature et offres transmis en ligne. Toutefois, elle n'exempte pas le prestataire de l'obligation de soumettre son offre par voie électronique.</p> <p>Le candidat peut déposer une copie de sauvegarde sur support physique (CD Rom, Clé USB) avant la date limite de réception. Les copies de sauvegarde doivent être envoyées à la Direction de la Commande Publique, Rue du Barreau, BP 60149, 59653 Villeneuve d'Ascq, ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h</p> |
|  | <p style="text-align: center;">Double envoi</p> <p>Conformément à l'article R 2151-6 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique « le soumissionnaire transmet son offre en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres ».</p> |

Dispositions spécifiques à la dématérialisation des procédures

| | |
|---|--|
|  | <p style="text-align: center;">Poser une question relative au cahier des charges sur la Plateforme des Achats de l'Etat (PLACE) / Module « poser une question »</p> <p>Les soumissionnaires ont la possibilité de poser des questions (d'ordre administratif et technique) à la personne publique jusqu'à 7 jours calendaires précédant la date limite de réception des offres. Ils le feront obligatoirement par la voie électronique via l'application sur le site Module « Poser une Question » à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr (250 caractères maximum).</p> |
|  | <p style="text-align: center;">Signature électronique</p> <p>La signature électronique n'est pas obligatoire. Si elle est utilisée, chaque document doit être signé avec un certificat de signature électronique valide garantissant l'identification du candidat. Une signature scannée n'est pas considérée comme une signature électronique, et la signature d'un fichier compressé (ZIP) ne vaut pas pour les documents qu'il contient. Les certificats doivent être conformes au Référentiel Général de Sécurité (RGS) ou équivalent. Plus d'informations sur : https://www.economie.gouv.fr/daj/referentiel-general-securite-rgs-certificats-signature-electronique-marches-publics.</p> |

L'essentiel de la procédure

| | | |
|---|-------------------------------------|---|
|  | Objet | Fourniture et pose de matériels de gymnastique pour l'Université de Lille |
|  | Tranches optionnelles | Sans |
|  | Mode de passation | AOO |
|  | Nombre de Lots | Lot unique |
|  | Délai de validité des offres | 120 jours |
|  | Forme de Groupement | Autorisé |
|  | Critère sociale | Sans |
|  | Critère environnementale | Sans |
|  | Variantes | Sans |
|  | PSE | Sans |
|  | Durée/délai | <p>Des travaux préalables au présent marché peuvent être programmés au sein de la salle de gymnastique du Complexe Sportif Universitaire (CSU) José Savoye. En conséquence, une incertitude temporaire subsiste quant à la possibilité de démonter et d'installer les différents équipements, en fonction de la réalisation ou non des travaux.</p> <p>Afin de garantir le respect des impératifs administratifs qui s'imposent à l'établissement, un ordre de service en parfaite adéquation avec les délais mentionnés dans l'offre du titulaire sera établi après la notification.</p> <p>Cet ordre de service fera office d'instruction de fabrication pour le titulaire. Les différents délais commenceront à courir en fonction de la date mentionnée sur l'ordre de service.</p> |
|  | Visite | Avec - obligatoire |

1. Nom et adresse officiels de l'acheteur public

| | |
|--|---|
| Dénomination : UNIVERSITE DE LILLE | Direction de la Commande Publique dcp-fcstic@univ-lille.fr |
| Adresse : 42, rue Paul Duez | Code postal : 59000 |
| Ville : LILLE | Pays : France |
| Adresse internet : https://www.univ-lille.fr/universite/marches-publics/ | |

2. Mode de passation choisi

La procédure de passation pour cette consultation est l'appel d'offres ouvert selon les dispositions des articles R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

Si nécessaire, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de recourir aux articles R2122-1 à R2122-11 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

3. Forme du marché

Allotissement :

Le marché est composé d'un lot unique. Les matériels de gymnastique doivent être compatibles entre eux et respecter des normes spécifiques. De plus, un achat global garantit une homogénéité des équipements et permet d'éviter des problèmes d'incompatibilité.

4. Lieu de livraison

Complexe Sportif Universitaire (CSU) José Savoye
180, avenue Gaston Berger
59000 Lille.

5. Visite des lieux obligatoire, organisation

Visite obligatoire pendant la consultation :

Chaque candidat est tenu d'effectuer une visite du site avant la date limite de réception des offres afin de prendre connaissance des conditions d'accès et des contraintes techniques liées à l'installation des équipements.

La visite est programmée à la date suivante :

- Le mercredi 23 avril 2025 à 10 h 00 au Complexe Sportif Universitaire (CSU) José Savoye.

Pour rappel, les candidats ont la possibilité de demander des renseignements via le profil acheteur jusqu'à 7 jours calendaires précédant la date limite de réception des offres. Ils le feront

obligatoirement par la voie électronique via l'application sur le site Module « Poser une Question » à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

À l'issue de la visite, une attestation sera remise au candidat. Elle devra être signée par la personne responsable de la visite ainsi que par le candidat, et impérativement jointe à l'offre.

Pour rappel, compte tenu de cette modalité d'accès à la consultation (visite sur le site), le titulaire est réputé avoir pris connaissance de l'ensemble des éventuelles contraintes pour la livraison et la pose des matériels et ne pourra élever une quelconque réclamation à ce sujet lors de l'exécution du contrat

6. Marchés Publics de Fournitures

Description/objet du marché :

Le présent marché a pour objet le démontage des anciens matériels, la fourniture, la livraison et l'installation de matériel de gymnastique en remplacement des équipements existants dans la salle de gymnastique du Complexe Sportif Universitaire (CSU) José Savoye – 180, avenue Gaston Berger – 59000 Lille.

- ✓ **La description des prestations et leurs spécifications techniques sont indiquées dans les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P) et Annexe 1 à l'ATRI1 - Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF).**

Nomenclature communautaire pertinente (CPV) :

| Code principal | Description |
|----------------|----------------------------|
| 37420000-8 | Équipements de gymnastique |

7. Durée du marché

Des travaux préalables au présent marché peuvent être programmés au sein de la salle de gymnastique du Complexe Sportif Universitaire (CSU) José Savoye. En conséquence, une incertitude temporaire subsiste quant à la possibilité de démonter et d'installer les différents équipements, en fonction de la réalisation ou non des travaux.

Afin de garantir le respect des impératifs administratifs qui s'imposent à l'établissement, un ordre de service en parfaite adéquation avec les délais mentionnés dans l'offre du titulaire sera établi après la notification.

Cet ordre de service fera office d'instruction de fabrication pour le titulaire. Les différents délais commenceront à courir en fonction de la date mentionnée sur l'ordre de service.

8. Variantes - PSE

a) PSE obligatoires

Le marché ne comprend pas de Prestations Supplémentaires Eventuelles obligatoires (PSE).

b) Variantes facultatives :

Les variantes ne sont pas autorisées.

9. Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

- ✚ 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

Langue dans laquelle elles doivent être rédigées : FRANCAIS

10. Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent

- ✚ Financement sur les crédits budgétaires de l'Université de Lille.
- ✚ Application du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- ✚ Application de l'article R.2192-10 du Décret n°2018.1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et de l'article L. 2192-10 de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique : délai maximum de paiement fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par l'Université de Lille.

11. Renseignements concernant la situation personnelle du candidat, renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation des capacités minimales de caractère professionnel, technique et financier à remplir par le candidat

- Remplir l'annexe au DC2

12. Justificatifs à produire quant aux conditions d'accès à la commande publique visés aux articles R 2142-1 à R 2142-27 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

- Remplir les documents DC1 et DC2 joints au dossier de consultation des entreprises.

13. Critères d'attribution

13.1 Les critères d'élimination des candidatures sont les suivants :

Après demande de régularisation dans les conditions de l'article R2144-2 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, les candidatures qui ne seront pas recevables en application des articles R 2142-1 à 27 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique seront éliminées.

13.2. Les motifs d'élimination des offres

En application des articles R. 2152-1 à R. 2152-5 et R. 2152-3 à R.2152-5 du code de la commande publique, les offres inappropriées, irrégulières, inacceptables ou anormalement basses seront éliminées, et notamment les offres non conformes au cahier des charges et les offres incomplètes.

Il est précisé que :

- Une offre est considérée comme **irrégulière** si elle ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation, en particulier parce qu'elle est incomplète, ou si elle méconnaît la législation applicable en matière environnementale (Article L.2152-2 du Code de la commande publique).
- Une offre est considérée comme **inacceptable** si son prix excède les crédits budgétaires alloués au marché, déterminés et établis avant le lancement de la procédure (Article L.2152-3 du Code de la commande publique).
- Une offre est considérée comme **inappropriée** si elle n'a pas de rapport avec le marché, car elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre aux besoins et exigences de l'acheteur formulés dans les documents de la consultation (Article L.2152-4 du Code de la commande publique).
- Une offre est considérée comme **anormalement basse** si son prix est manifestement sous-évalué et de nature à compromettre la bonne exécution du marché (Article L.2152-3 du Code de la commande publique).



L'absence du Cadre de Réponse Technique et/ou mémoire technique ainsi que l'annexe à l'ATTR1 – DPGF entrainera le rejet de l'offre.

Les critères de sélection des offres suivants seront appréciés selon la pondération mentionnée :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissante) :

| Critères | Pondération |
|--|-------------|
|  Critère 1 : Prix | 40 |
|  Critère 2 : Technique | 60 |
|  Conformité et performances techniques des équipements :  1. Qualité des revêtements (sans dangers pour les usagers (non toxique (phtalates), non- irritants et non abrasifs...etc) 2. Performances des équipements ; adaptés à une pratique intensive et professionnelle a/résilience et durabilité des mousses et housses, . b/ qualité de rebond, d'amortissement et de réception (planchers et ressorts dynamiques) | 25 |
|  Moyens humains et matériels mis à disposition lors de l'opération. | 10 |
|  Délai pour l'ensemble de l'opération (incluant le temps de fabrication, de livraison, de démontage, d'installation et mise en ordre de marche) | 10 |
|  Service après-vente et garanties dont délais d'intervention en cas de panne, à la disponibilité des pièces détachées et à la durée de garantie des équipements. | 15 |
| Total | 100 |

14. Remise d'échantillons ou de matériels de démonstration :

Non Oui

15. Contenu du dossier de la consultation à fournir au candidat par l'acheteur public (le cas échéant, acte d'engagement, cahiers des charges, annexes, programme, autres pièces)

- ✚ REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)
- ✚ CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)
- ✚ CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP) ET SON ANNEXE
- ✚ CADRE DE REPOSE TECHNIQUE (CRT)
- ✚ ATTRI1 (ACTE D'ENGAGEMENT) ET SON ANNEXE
- ✚ FORMULAIRE DC1 LETTRE DE CANDIDATURE
- ✚ FORMULAIRE DC2 DECLARATION DU CANDIDAT
- ✚ ANNEXE DC2
- ✚ FICHE DE CREATION FOURNISSEUR
- ✚ PV DE VISITE

16. Contenu de l'offre

Le dossier à remettre par le candidat comprendra les pièces suivantes :

PARTIE CANDIDATURE

- ✚ DC1 Lettre de candidature. Modèle de déclaration sur l'honneur
- ✚ DC2 Déclaration du candidat
- ✚ Annexe DC2
- ✚ Fiche de création fournisseur
- ✚ Attestations fiscales et sociales en cours de validité
- ✚ Attestation d'assurance en cours de validité
- ✚ Relevé d'identité bancaire

PARTIE OFFRE

- ✚ L'ATTRI1 (Acte d'engagement) complété, daté et signé remplie, datée et signée.
- ✚ L'annexe financière DPGF
- ✚ Le Cahier des Clauses Administratives Particulières paraphé, signé, daté, accepté sans modification et apposé du cachet commercial
- ✚ Le Cahier des Clauses Techniques Particulières paraphé, signé, daté, accepté sans

modification et apposé du cachet commercial

✚ L'offre Technique du Candidat, Cadre de Réponse Technique et/ou Mémoire technique complété et signé

✚ Le candidat devra joindre à son offre les documents et justificatifs suivants :

1. Fiches techniques détaillées des équipements proposés ainsi que les certificats de conformité.

- Description précise des caractéristiques des matériels,
- Références et spécifications techniques.

2. Certificats d'homologation des équipements

- Attestation de la Fédération Internationale de Gymnastique (FIG) confirmant l'homologation des équipements.

3. Attestation de classement de résistance au feu des matériaux

- Documents certifiant le classement de résistance au feu (M2 ou M3 selon la nature des équipements),

✚ Le PV de visite complété et signé

17. Dispositions spécifiques à la dématérialisation des procédures

a) Réglementation

La présente consultation est passée en application des articles R 2132-1 à R 2132-14 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

Dématérialisation des marchés publics :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/publication-trois-arretes-relatifs-a-dematerialisation-au-sein-commande-publique>

Arrêté du 27 juillet 2018 (NOR: ECOM1817537A) relatif aux exigences minimales des outils et dispositifs de communication et d'échanges d'information par voie électronique dans le cadre des marchés publics

Arrêté du 27 juillet 2018 (NOR: ECOM1800783A) fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde-

Arrêté du 27 juillet 2018 (NOR: ECOM1817546A) modifiant l'arrêté du 14 avril 2017 relatif aux données essentielles dans la commande publique

Lille, le 27 mars 2025